



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Norvege

Question écrite n° 3120

Texte de la question

M. Charles Fèvre attire l'attention de M. le ministre délégué aux affaires européennes sur la position de la Norvege, qui souhaite intensifier la chasse a la baleine. Cette attitude, condamnée par l'opinion publique européenne, notamment française et britannique, devra être sérieusement revue en cas d'entrée de la Norvege dans la Communauté européenne. Il le remercie de lui apporter toutes garanties a ce sujet quant a la position de la France.

Texte de la réponse

La Norvege a effectivement décidé de reprendre la chasse commerciale a la baleine, malgré le moratoire en vigueur et en prétextant de son objection a ce moratoire. La France s'est associée, lors de la dernière réunion de la commission baleinière internationale, a une déclaration conjointe d'une quinzaine de pays, demandant a la Norvege de revenir sur sa décision. Cette décision de la Norvege ne saurait pour autant remettre en cause la vocation de ce pays a devenir membre a part entière de la Communauté européenne. Toutefois, il est clair que l'adhésion a la CEE implique l'acceptation de l'acquis communautaire, ce qui couvre les règles de protection des espèces sauvages élaborées a douze. La Norvege devra les respecter.

Données clés

Auteur : [M. Fèvre Charles](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3120

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1757

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3898